

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 3 octobre 2016, 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, CHARLINE CHABOT, EDES BERGER

 MONSIEUR : ROGER DURETTE

ABSENTS : M. GILLES DEMEULES ET MME GILBERTE POTVIN

AINSI QUE MME VALÉRIE POTVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

166-10-2016 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2016 et suivi
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Demande de dons
7. Adoption du règlement 2016-09 – Abrogeant le règlement 03-91 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia
8. Entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia
9. ~~Adoption de la facture d'Excavation R. Rioux & fils inc.~~
10. Programmation révisée - TECQ
11. Demande Mario Vaudreuil
12. Achat modules d'entraînement pour les aînés– Tessier
13. Achat modules d'entraînement pour les aînés – Go Élan
14. Appui Ville d'Amqui – Berce spondyle
15. Affaires nouvelles
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

167-10-2016 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET SUIVI

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 septembre 2016.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi

168-10-2016 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Amqui BMR (matériaux terrain jeux)	1 219.34 \$
<i>Bell (cellulaire)</i>	19.50 \$
Carquest (pièces et acc.)	120.08 \$
Centre du Camion JL (entr. camion)	18.45 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte sept, crédit indexation, entre. salle)	1 392.91 \$
Didier Automobile (entr. véhicule)	105.55 \$
Entreprises BMT (nivelage rangs et route, terrain jeu)	6 726.04 \$
Excavation R. Rioux (nivelage, tecq, entr. chemin)	38 934.99 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutation)	16.00 \$
Garage Coop Albertville (essence, entr. salle)	273.07 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	634.98 \$
La Matapédienne (terrain de jeux, entr. terrain, entr. salle)	224.87 \$
L'Élyme des Sables (don décès R. Landry)	50.00 \$
Les Entreprises Georges Valois (entr. chemin, tecq, creusage fossé)	10 483.66 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	47.42 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	90.00 \$
MRC de La Matapédia (dépôt rôle, hon. urbanisme)	1 720.16 \$
Remise employeur provinciale et fédérale (septembre)	1 536.38 \$
Service Kopilab (contrat de service)	301.78 \$
Soudure mobile (fer)	35.65 \$
TOTAL DES COMPTES	63 950.83 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

169-10-2016 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

170-10-2016 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter et de payer les demandes de don suivantes:

Service de protection incendie de la MRC de La Matapédia 25\$

171-10-2016 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-09 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 03-91 RELATIF À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D’INSPECTION PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA

ATTENDU que la municipalité d’Albertville et la MRC de La Matapédia se sont prévaluées des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d’inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU que la municipalité d’Albertville a autorisé la conclusion de ladite entente par l’adoption du règlement no 03-91;

ATTENDU que la municipalité d’Albertville et la MRC de La Matapédia désirent mettre fin à la dite entente intermunicipale;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été donné lors d’une séance antérieure du conseil de la municipalité d’Albertville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu’il statue et décrète ce qui suit :

Article 1 Le règlement 03-91 autorisant la conclusion d’une entente intermunicipale en matière d’inspection entre la municipalité régionale de comté de La Matapédia et la municipalité d’Albertville est abrogé.

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À ALBERTVILLE, CE 3 ième JOUR DU MOIS D’OCTOBRE 2016.

Martin Landry, maire

Valérie Potvin, directrice général
et secrétaire trésorière

172-10-2016 : ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D’INSPECTION PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA

ATTENDU que la MRC de La Matapédia offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

ATTENDU que la municipalité d'Albertville et la MRC de La Matapédia désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement ce qui suit :

Article 1 La municipalité d'Albertville autorise la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Article 2 Le maire et la directrice générale/secrétaire trésorière sont autorisés à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité d'Albertville.

ADOPTÉE À ALBERTVILLE, CE 3^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Martin Landry, maire

Valérie Potvin, directrice générale
et secrétaire trésorière

173-10-2016 : PROGRAMMATION RÉVISÉE - TECQ

ATTENDU que la Municipalité d'Albertville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité d'Albertville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement ce qui suit :

- La Municipalité d’Albertville s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La Municipalité d’Albertville s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité d’Albertville approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;
- La Municipalité d’Albertville s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité d’Albertville s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité d’Albertville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

174-10-2016 : DEMANDE MARIO VAUDREUIL

CONSIDÉRANT que suite à la Rénovation Cadastrale, un chemin appartenant à la Municipalité d’Albertville et menant au Lac Matalik, a été cadastré (5 248 402) et traverse le lot de M. Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que M. Vaudreuil a déposé une demande, le 14 juin 2016, demandant à la municipalité de lui céder ce chemin;

CONSIDÉRANT que ce chemin constitue le seul accès public au Lac Matalik et permet aux gens de s’y rendre;

En conséquence, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la municipalité d’Albertville désire conserver cet accès et, ainsi, de refuser la demande de M. Mario Vaudreuil.

175-10-2016 : ACHAT MODULES D’ENTRAÎNEMENT POUR LES AÎNÉS - TESSIER

Attendu qu’une période d’appel d’offres sur invitation avait eu lieu du 4 au 22 août 2016;

Attendu que les soumissions reçues ont été rejetées;

Attendu que des vérifications ont été faites auprès de l'analyste du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que le contrat a été négocié de gré à gré;

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter la soumission de Tessier Récréo-Parc inc au montant de 15 644.42\$ (taxes non incluses).

176-10-2016 : ACHAT MODULES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES AÎNÉS – GO-ÉLAN

Attendu qu'une période d'appel d'offres sur invitation avait eu lieu du 4 au 22 août 2016;

Attendu que les soumissions reçues ont été rejetées;

Attendu que des vérifications ont été faites auprès de l'analyste du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que le contrat a été négocié de gré à gré;

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'accepter la soumission de Atelier Go-Élan inc. au montant de 8 138.80\$ (taxes non incluses).

177-10-2016 : APPUI VILLE D'AMQUI – BERCE SPONDYLE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'appuyer la Ville d'Amqui dans leur demande aux gouvernements provincial et fédéral de mettre à la disposition des municipalités un programme d'aide pour l'embauche et la formation de main-d'œuvre pour éradiquer la berce spondyle considérant l'ampleur de la situation et des ressources limités des municipalités pour contrer un tel fléau.

178-10-2016 : PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

179-10-2016 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 30 min.

Martin Landry, Maire

Valérie Potvin, Directrice générale & Secrétaire trésorière